

Observation n°110 du 11/04/2023

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je suis opposé à l'érection de cette centrale éolienne sur la commune de Doussay.

L'une des raisons pour mon opposition concerne *l'avifaune et les chiroptères*.

*En effet*, 13 espèces remarquables ont été recensées sur l'aire d'étude immédiate dont des busards, des vanneaux, des perdrix ou encore l'Oedicnème criard.

A cela s'ajoute plusieurs espèces d'oiseaux qui ont été observées dont deux espèces inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux », le Busard cendré et l'Oedicnème criard.

Les inventaires et prospections de terrain mentionnent la présence sur le site de deux couples d'Outarde canepetière. Deux prospections supplémentaires ont été réalisées en juin et juillet 2021 selon le dossier.

La mauvaise qualité du dossier de 2013 est une nouvelle fois démontrée car la sensibilité FORTE à moyenne n'était valable que d'Avril à Août en ce qui concerne l'Outarde, ce qui est une grave erreur et une mauvaise représentation de la réalité puisque les rassemblements pré-migratoires peuvent s'échelonner jusqu'à mi-October.

Il est démontré le peu de rigueur, si ce n'est d'honnêteté du promoteur à la lumière de cette observation. Encore aujourd'hui en 2023, 10 ans après la première étude.

Le promoteur sait très bien que le choix de la localisation de ce projet de Doussay est en fait MAUVAIS et inadéquat au regard de la biodiversité et de l'avifaune et des chiroptères.

Les dépenses en études et lobbying déjà engagées par cette société ont dû amener la société à persévérer dans son erreur plutôt que de rechercher, comme cela est prévu dans la loi un véritable lieu en alternative.

Une analyse rigoureuse de ce projet uniquement à la lumière de ces observations ne permet pas de donner un avis favorable à ce projet tel que présenté en l'état.

Merci

Nicolas Dherbecourt